

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

Gaël Pannetier
Responsable des services
Technicien milieux aquatiques
Tél. : 05.45.98.59.61
Tél. : 06.16.52.26.78

Pierre-Antoine Hospital
Technicien milieux aquatiques
05.45.98.59.61
06.15.64.32.85



siahtudedronneaval@gmail.com
www.siahtudedronneaval.com

Compte rendu de la réunion de chantier n°1 Du lundi 20/11/2017 La Tude - TR2 L2 (Commune Nouvelle de Montmoreau et Juignac)

Organismes Présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Mail
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Herbreteau Bernard Vice – Président du SIAH	42, av de l'aquitaine 16190 Montmoreau	0626405693	b.herbreteau@orange.fr
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Pannetier gaël Responsable des services Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	siahtudedronneaval@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Hospital Pierre-Antoine Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 15 64 32 85	pierreantoinhospital@bbox.fr
STEV	Mr Désiré dominique	2 bis, rue des sablons 87370 Vivonne	06 87 51 54 49 05 49 42 78 09	desire-stev@orange.fr
Charente Libre	M.Caumon Julien		06 40 21 27 34	jcaumon@orange.fr
Diffusions				
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	Mr Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Herbreteau Bernard Vice – Président du SIAH	42,av de l'aquitaine 16190 Montmoreau	06 26 40 56 93	b.herbereteau@orange.fr
Commune de Montmoreau	Monsieur le Maire et les délégués au Syndicat	Mairie 16190 Montmoreau	05 45 60 33 19	mairie@montmoreau.fr
Commune de Juignac	Monsieur le Maire	Mairie 16190 Juignac	05 45 60 34 46	mairie.juignac@wanadoo.fr
Fédération de la pêche 16	Monsieur le Directeur	60, rue de bourlion 16160 Gond Pontouvre	06 81 61 82 27	contact@pechel6.com
AFB	M. Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	05 45 20 37 17 06 72 08 10 55	sd16@afbiodiversite.fr

DDT	M. Magnant Michel Police de l'eau	Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	05 17 17 38 75	michel.magnant@charente.gouv.fr
Charente Eaux	M. Marchegay Alain	44, rue de l'arsenal CS 82523 16025 Angoulême Cedex	06 21 02 48 32	amarchegay@charente-eaux.fr
Entreprise SARL Rivolet AREA	M. Rivolet Patrick – gérant Mr Rivolet julien Mr Ramnoux Jonathan	Le bourg 16230 Nanclars	05 45 20 38 66	pat.rivolet@orange.fr

Nature des travaux prévus :

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (2016/2026 sur le secteur Charentais (16) voté le 07/12/2015 par les délégués communaux, le syndicat lance la deuxième tranche du programme de travaux.

Tranche n° 2 - 2017

- **La Tude** (Commune Nouvelle de Montmoreau et Juignac) : linéaire d'intervention : 8364m soit 16728 m de berges.

-Intervenants :

Lot 1 : Entreprise STEV (Société de travaux et d'entretien Viennoise)

Lot 2 : Entreprise Rivolet Area

La régie du syndicat et le Chantier d'insertion pour les secteurs nécessitant qu'une intervention manuelle.

-Montant total prévisionnel des travaux sur la Tude : 30536 € TTC

Travaux prévus du 6 novembre au 8 Décembre 2017.

Préambule :

Une réunion publique appelée clap'eau a été organisée le 7 juillet 2017 sur la commune de Montmoreau, elle a permis de rencontrer des élus, riverains et des partenaires institutionnels. Une présentation du syndicat et des travaux à réaliser a été faite. Cette réunion s'est suivie d'échanges et de questionnements de la part de l'assemblée.

A la suite de cette réunion les techniciens milieux aquatiques ont rencontré sur le terrain un maximum de riverains et/ou les exploitants qui le souhaitaient. Ces rencontres très enrichissantes ont permis d'échanger techniquement sur les parties opérationnelles des travaux et les objectifs à atteindre.

1- Préparation des travaux à effectuer :

- Les chefs d'équipes ont pris connaissance de l'ensemble du cahier des charges, le matériel présent sur le chantier est conforme et la sécurité sur le chantier a été abordée.

Les principales lignes du cahier des charges (CCTP) qui ont été abordées :

- Pour la gestion de la végétation, les prestations doivent être conformes au contenu au cahier des charges ; elles sont ciblées et non systématiques ;
- L'équipe doit éviter toutes dégradations sur la végétation existante et les parcelles sur lesquelles elle évolue ;
- Les percées seront limitées aux endroits dépourvus de végétation arborée sauf cas exceptionnel ;
- Les équipements de sécurité (EPI) prévus dans ce type de chantier doivent être utilisés ;
- Les coupes doivent être propres et doivent permettre une bonne cicatrisation des plaies ;
- La mise en diffus des branches sera privilégiée à l'incinération dans les zones boisées ;
- Seuls des produits biologiques doivent servir à allumer les tas de bois ; ces tas en fonction des parcelles, seront à incinérer plutôt sur la zone de culture (une fois la récolte effectuée) que sur les bandes enherbées. Certains rémanents ne seront brûlés qu'après le ramassage du maïs. Les tas resteront sur les bandes enherbées en attendant.
- Le brûlage des rémanents ne commencera qu'à partir du 01 novembre 2017, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

- Le technicien milieux aquatiques passera plusieurs fois par semaine sur le chantier et sera en lien direct avec le chef de chantier qui prendra les décisions pour la bonne réalisation du chantier.

2- Points particuliers traités ce jour :

- Grâce aux travaux de réouverture de la végétation, nous avons pu remarquer lors de la réunion de chantier plusieurs dysfonctionnements en aval de chaque barrage présent sur la Tude concernés par cette tranche de travaux. (Barrage du grand pas, Barrage du Pont, barrage communal du stade, barrage du moulin du Faure).
- Plusieurs incisions verticales sont présentes en aval de chaque ouvrage, ce qui engendre des incisions de fond de lit, des hauteurs de berges conséquentes et des érosions de berges régulières. Une réflexion globale sur ces ouvrages avec les élus du secteur et les propriétaires riverains devra avoir lieu dans les mois à venir. L'objectif sera de résoudre les différentes problématiques à travers des solutions techniques tout en conciliant les activités de chacun.
- Une érosion de berges de 15m de linéaire en rive droite au niveau du stade de Montmoreau fera l'objet d'une intervention prochainement par la régie du syndicat.
- L'entreprise STEV du lot n°1 procèdera à quelques finitions (souches à recouper, branches non traitées) suite aux différentes remarques faites lors de la réunion de chantier.

Gestion de la ripisylve

Pour le lot n°1 : (du barrage du « Grand Pas » au moulin de la Vallade)

Le traitement de la ripisylve a commencé sur la partie amont au cours de la semaine 45 par l'entreprise STEV et s'est fini au cours de la semaine 46 (mercredi 15 novembre) au moulin de la Vallade.

Les arbres morts de taille conséquente ont été traités lors du passage (gestion des rémanents) de la pelle équipée d'une pince de tri qui a permis de mieux orienter les abattages afin de limiter les dégâts périphériques. (Ripisylve et clôtures à animaux)

Le brûlage des rémanents ont été réalisé du 6 novembre 2017 jusqu'au jeudi 16 novembre 2017.

Pour le lot n°2 : (du moulin de la Vallade au barrage de champ rose)

Le traitement de la ripisylve commence à partir du mardi 21 novembre et devrait se terminer le vendredi 08 décembre.

Les arbres morts de taille conséquente seront traités lors du passage (gestion des rémanents) de la pelle équipée d'une pince forestière qui permettra de mieux orienter les abattages afin de limiter les dégâts périphériques. (Ripisylve et clôtures à animaux). La pelle devrait débiter le traitement des rémanents le vendredi 24 novembre.

Le brûlage se fera dès que la pelle sera présente sur le chantier. (Vendredi 24 novembre)

Les secteurs restants : (non compris dans les deux lots des entreprises seront réalisés par la régie du syndicat)

- Canal de Montmoreau (depuis le barrage du grand pas jusqu'à l'ADA)
- Secteur communal Montmoreau (entre les bâtiments de l'ADA et le barrage du Pont)
- Bras de décharge du moulin de la Vallade

Prochaine réunion de chantier :

Date : le vendredi 08 décembre 2017 à 11h00

Lieu : Moulin de la Vallade 16190 Juignac